



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

RUE CHARDAVOINE : ACQUISITION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN (CS N° 328) POUR
INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC
ROUTIER COMMUNAL (REGULARISATION)

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
06 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

**RUE CHARDAVOINE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN (CS N° 328) POUR INCORPORATION AU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER COMMUNAL (REGULARISATION)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le lotissement Chardavoine créé il y a de nombreuses années, prévoyait que ses voies de desserte seraient cédées à la Ville afin d'être incorporées à la voirie communale.

Or, les parcelles CS n° 327 et 328, constituant une partie de la voirie et permettant de desservir 4 parcelles, ont été oubliées. Elles sont en parfait état d'entretien et leurs propriétaires sont d'accord pour régulariser la situation.

Ainsi, Monsieur et Madame AILLERY, propriétaires de la parcelle CS n° 328 de 139 m², acceptent de la céder à la Ville à l'euro symbolique.

Tous les frais et droits attachés à cette acquisition seront supportés par la Ville de Niort et imputés au chapitre 21 – fonction 8221 – compte 2112 du budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section CS n° 328, appartenant à Monsieur et Madame AILLERY, en vue de son incorporation à la voirie communale ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, ou à déléguer ce pouvoir de signature à un clerc de l'étude de Maître Jean-Michel BONNEAU, Notaire à Saint-Étienne du Bois (Vendée) qui sera chargé de recevoir l'acte.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL